

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 juillet 2025

<u>Date de convocation</u> :	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFON, Maire.</i>
<u>Date d'affichage</u> :	
<u>Nombre de conseillers</u> :	
En exercice : 11	<i>Présents</i> Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS., Marie-José LIGOUZAT
Présents : 7	
Excusés : 1	<i>Excusés</i> : Laetitia SOCQUET-JUGLARD pourvoir donné à Gérard VIALLIS
Absents : 3	
Votants : 8	<i>Absents</i> : Jacky MARIN-LAMELLET Jérémie MONGELLAZ, Jean-Loup MARTIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

A - Rappel de l'ordre du jour

1. Affaires générales : Approbation du PV de la réunion du 19/05/2025
2. Forêt : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation d'une coupe à câble et la commercialisation du bois
3. Domaines skiables : Approbation des tarifs des forfaits de ski Espace Diamant Les Saisies
4. Compte rendu délégation au maire
5. Questions diverses

B - Secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes, Madame Marie-José LIGOUZAT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n° 2025-D29 – Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour) :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025.

Délibération n° 2025-D30 – Demande de subvention pour la réalisation d'une coupe à câble et la commercialisation des bois

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le détail technique de l'exploitation des parcelles 24 et 27 de la forêt communale de Cohennoz relevant du Régime Forestier. Cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés.

Le montant de l'exploitation des bois est estimé à 55.00 € HT (conformément au devis d'un professionnel joint à la délibération et le devis de maîtrise d'œuvre de l'ONF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour) :

- ☞ **Sollicite** dans le cadre de la politique de soutien aux investissements forêt / filières bois de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une aide du dispositif « Maintenir une exploitation par câble forestier ».

L'aide publique étant de 17 € le mètre de câble déroulé, la coupe par câble-mât dans les parcelles 24 et 27, nécessite de mettre en place 2 lignes de câble pour une longueur totale déroulée de 663 mètres répartie comme suit :

- Ligne Est : 360 m
- Ligne Ouest : 303 m

L'aide publique demandée est alors de : 663 mètres de câble x 17 € = 11 271 euros

- ☞ **Atteste** que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole
- ☞ **Atteste** que la forêt est certifiée PEFC sous le n° 10-21-3/0118
- ☞ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- ☞ **Demande** au Conseil Savoie Mont Blanc l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Délibération n° 2025-D31 – Approbation des tarifs des forfaits de ski proposé par la Société Publique Locale Domaines Skiabiles Les Saisies pour la saison 2025/2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants relatifs à la délégation de service public,
 Vu les statuts de la Société Publique Locale Domaines Skiabiles Les Saisies, dont la commune de Cohennoz est actionnaire,
 Vu la convention de délégation de service public et l'avenant n°1 conclu le 12 novembre 2019 entre la commune de Cohennoz et la SPL Domaines Skiabiles Les Saisies, relative à l'exploitation du domaine skiable des Saisies,
 Vu la proposition de grille tarifaire transmise par la SPL Domaines skiabiles Les Saisies en date du 17 juin 2025, concernant les forfaits de ski pour la saison hivernale 2025/2026,
Considérant que la fixation des tarifs constitue un élément essentiel du service public et doit être conforme aux principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (8 voix pour)

- ☞ **Approuve** les tarifs des forfaits de ski pour la saison 2025/2026 proposé par la SPL Domaines Skiabiles Les Saisies et annexés à la présente délibération
- ☞ **Autorise** la SPL Domaines Skiabiles Les Saisies à mettre en œuvre ces tarifs pour la saison 2025/2026
- ☞ **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

➤ Compte rendu des délégations au maire

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de certaines attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Sans objet.

Décision 2025-DC04 En date du 25/06/2025	Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre sur le budget principal – M57 Fongibilité des crédits D 2152 - Opération 105 : Signalétique : + 1 000.00 € D 2151 - Opération 120 : Dégâts-Intempéries Crues 2023 : - 1 000.00 €
---	---

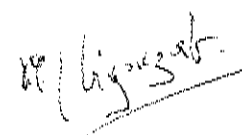
Déclaration d'intention d'aliéner : Tableau récapitulatif du non exercice du droit de préemption. Il est donné acte sans observation

Questions diverses

1. OPAC la Nantive : Suite à l'Assemblée Générale, il a été décidé de remplacer la chaudière à fuel par une chaudière à granule pour un montant estimatif de 63 000€. Une déclaration de travaux sera déposée par l'OPAC pour la création d'un lieu de stockage derrière le bâtiment en intégrant un auvent à côté du garage communal. Des travaux de reprise de la VMC sont également prévu.
2. Travaux Nant Cortet : Le RTM va réaliser des travaux de renforcement des radiers en aval de la route. Ces travaux seront réalisés par la société Martoïa,
3. Gorges de l'Arly RD1212 : La route sera fermée à partir du 15 septembre 2025 pour une durée de 5 semaines.
4. Travaux routes : Le gravillonnages de la route des Panissats et de Juliette est prévue les 30 et 31 juillet.
5. Etape du Tour : Fermeture de la route de 7h à 12h.
6. Tour de France : Un hommage sera rendu à Gino Mäder à 13h30.
7. Navettes CA Arlysère : Des discussions sont en cours suite à la décision unilatérale d'Arlysère de supprimer de la navette Albertville / Val d' Arly cet été.
8. Enfouissement des réseaux aux Panissats : Une énième relance a été faite auprès du SDES.
9. Informations sur les travaux effectués par les agents technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance



Le Maire,
 Christian EXCOFFON

